

Règlement Intérieur

Amis sportifs bonjour,

L'accès au parc est soumis à certaines règles que chacun doit respecter afin que toutes et tous passent un agréable moment, que vous soyez grimpeurs, promeneurs ou accompagnants.

Article 1 – Santé du pratiquant

Être en bonne forme physique, ne pas présenter de problèmes cardiaques, n'être sous aucune substance qui puisse altérer le comportement (alcool, drogue, médicament, ...)

Être en bonne forme morale (pour éviter les paniques), et non sujet au vertige.

Article 2 - Assurances

Toute personne accédant sur le parcours doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle.

Article 3 - CUMEDS

Il est obligatoire de suivre les consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance dispensées par un opérateur agréé (cf. tableau des consignes de sécurité (CUMEDS ou « briefing »)).

Le pratiquant doit OBLIGATOIREMENT passer sur le parcours d'initiation dans sa totalité. Toute personne refusant de le réaliser cette initiation n'aura pas accès au reste des parcours.

Article 4 – Précautions à prendre

Avant d'accéder aux parcours :

- Utiliser une tenue de sport adaptée (chaussure de sports, ou de randonnée)
- Se faire équiper du matériel nécessaire fournis par le parc (boudriers, longes et poulies) pour l'accès au parcours (matériel personnel interdit)
- Ne pas stationner sous les agrès
- Si vous retirez votre matériel, faites le vérifier par un opérateur avant de reprendre les activités
- Cheveux longs attachés OBLIGATOIRE
- Proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulards, grandes boucles d'oreilles...)
- Proscrire les objets de valeurs (bijoux, clés, téléphones, ...)
- Proscrire tout objet pouvant tomber pendant l'évolution dans les arbres

Article 5 – Interdictions

- Il est interdit de sortir des sentiers, qu'ils soient balisés par des cordes ou non sans l'accord d'un opérateur.
- Il est formellement interdit de quitter l'enceinte du parc avec le matériel confié, même pour aller au parking.
- Il est strictement interdit de passer par-dessus les planches qui ferment les parcours, veuillez attendre qu'un opérateur ouvre les parcours.
- Il est interdit de monter dans les parcours sans équipement de sécurité (si les pieds ne touchent plus le sol, vous êtes en hauteur)
- Il est interdit d'utiliser son propre matériel d'escalade, de cordiste, de grimpe, etc... Seuls les équipements fournis par le parc SEQUOIA VERTIGO sont autorisés.
- Il est interdit de cueillir fleurs, champignons, fruits dans l'enceinte du parc.
- Il est formellement interdit de stationner les véhicules en dessous des ateliers et plateformes.
- Il est interdit de grimper sur les arbres qui ne sont pas prévus à cet effet.

Article 6 - Tarifs

Toute personne voulant accéder aux parcours devra s'acquitter du montant affiché sur le flyer officiel du parc, affiché à l'accueil ou sur le site internet www.sequoia-vertigo.com.

Les tarifs varient en fonction de l'âge du pratiquant quelque soit le nombre de parcours réalisé. Les tarifs affichés sont toutes taxes comprises, ils sont par journée et par personne. Il est strictement interdit de transmettre un équipement d'une personne à une autre n'ayant pas réglé son forfait.

Les tarifs 2017 sont les suivants :

- Entrée au parc sans grimper : 4,50€
- De 2 ans à 6 ans : 6,00€

- De 6 ans à 9 ans : 15,00€
- De 9 ans à 16 ans : 18,00€
- Au delà de 16 ans : 20,00€
- Option Vol Extrême : 3,00€

Une fois s'être acquitté du montant du forfait choisit, aucun remboursement ne pourra être effectué. Le seul motif de remboursement (par un ticket pour revenir dans la saison) est la fermeture du parc par conditions météorologique (exemple : orages).

Article 7 – Horaires

Les horaires d'ouverture du parc sont disponibles sur le site internet www.sequoia-vertigo.com ou sur le flyer officiel du parc SEQUOIA VERTIGO.

Lorsque le parc est ouvert à partir de 10h, la pause repas est de 13h à 14h, aucun pratiquant ne pourra alors accéder aux parcours.

Les parcours ferment entre 15 et 45 minutes avant la fermeture du parc en fonction du parcours et de l'affluence.

Il est strictement interdit de passer outre les panneaux des départs s'ils sont fermés.

Article 8 – Réductions

Les réductions ne sont pas cumulables.

Les réductions via conventions des campings sont attribuées sous présentation d'une preuve comme le tampon ou le bracelet du camping en question.

Les chômeurs et/ou étudiants ont accès à une réduction de 2,00€ sur le forfait sous présentation d'un justificatif. Cette réduction n'est pas attribuable sur les boissons, glaces.

Le Pass Famille donne droit à une réduction de 5,00€ sur le montant total du ticket sous conditions d'un minimum de 2 adultes (forfait à 20,00€) et 2 enfants.

Le parc se donne droit de refuser ces réductions en cas de non présentation de justificatif ou bien si la réduction fait partie d'une offre obsolète.

Il n'y a aucun remboursement ni avoir sur un billet offert d'une valeur supérieur au forfait choisi.

Article 9 – Règlement

Le parc accepte en moyen de règlement :*

- La carte bancaire (sous conditions du matériel technique)
- Les chèques
- Les espèces (hors billets de 200 et 500€)
- Chèques vacances ANCV (le parc ne rend pas la monnaie sur ces chèques)
- Coupons Sports ANCV (le parc ne rend pas la monnaie sur ces chèques)

Article 10 – Les parcours et forfaits

Les parcours sont accessibles sous conditions :

- Forfait 2 – 6 ans : Accès au parcours Pitchouns à 30cm du sol, sans équipements, à la cabane en bois, au toboggan, au bac à sable, au jeu de piste.
- Forfait 6 – 9 ans : Accès au forfait 2-6 ans + parcours 1,2,3,4,5 coté enfants du parc avec un adulte accompagnant (1,50m minimum les bras levés).
- Forfait 9 – 16 ans : Accès au forfait 6-9 ans + parcours 1 et 2 coté adulte du parc (1,60m minimum les bras levés).
- Forfait 16 ans et + : Accès au forfait 9-16 ans + parcours 3,4,5,6 coté adulte du parc (1,70m minimum les bras levés).
- Option Vol Extrême : Le pratiquant doit avoir fini le parcours 5 coté adulte dans sa totalité et doit faire au minimum 35kg.

Article 11 – Surveillance

Les parcours sont sous la surveillance des parents ou accompagnants, notamment pour les échelles de départs des parcours.

Les opérateurs/opératrices sont reconnaissables d'un tee-shirt jaune inscrit du nom du parc SEQUOIA VERTIGO.

Ces opérateurs/opératrices ne font pas d'accompagnement, ils restent au sol et montent dans les parcours en cas de danger, d'urgence ou simple besoin d'aide.

L'équipement doit être installé par un opérateur/opératrice du parc, même après un tour aux toilettes.

La liste des opérateurs/opératrices est disponible sur le panneau d'affichage situé derrière l'accueil avec leurs diplômes.

Gregory, Florent, Benoît, Sidoine, Marianne, Thierry, Anne, Cécilia, Laurine, Jessie, Guillaume sont tous des opérateurs qui disposent tous du Certificat de Qualification Professionnel d'Opérateur Parcours Acrobatique en Hauteur (CQP OPAH) ainsi qu'un diplôme de premiers secours (SST ou PSC1 minimum).

Article 12 - Règles générales

- L'accès aux parcours est réservé à la clientèle de la société S.A.S. SOLEIL VERT.
- L'accès au parcours « Vol Extrême » est réservé à un public majeur sportif et entraîné.
- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- Les mineurs de plus de 15 ans doivent avoir reçue l'accord des parents, responsables majeurs, etc...
- Les groupes évoluant au sol sont sous responsabilité de leur organisateur.

En pratiquant cette activité :

1. L'entreprise donne droit aux opérateurs de :
 - Fermer les parcours en cas de conditions météo jugées mauvaises, de forte affluence (bouchons) ou par sécurité.
 - Exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque ou pour elle-même sans aucun remboursement
 - Refuser l'accès au parcours à toute personne ne répondant pas aux impératifs des articles précédents
2. Vous renoncez à engager tout recours à l'encontre de notre société en cas d'accident, incident, perte ou matériel personnel endommagé.

AVANT DE PRATIQUER L'ACTIVITÉ, VOUS RECONNAISSEZ EXPRESSEMENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT ET EN ACCEPTER LE CONTENU.

Nous vous rappelons que vous êtes sur une propriété privée.

Merci de respecter les lieux, la nature, la forêt propre, des poubelles sont à votre disposition.

D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, EN CAS DE COMPORTEMENTS DANGEREUX OU DÉPLACÉS, OU DANS LE NON-RESPECT D'UN DES ARTICLES CI-DESSUS, TOUTE PERSONNE PEUT ÊTRE EXCLUS DU PARC SANS AUCUN REMBOURSEMENT.

S.A.S. SOLEIL VERT
SEQUOIA VERTIGO
Teyssedou Gregory / Bouillé Florent
Locataires-Gérants
827 874 801 R.C.S. Foix
FR 40 827874801
Au capital de 1 000€
sequoia-vertigo@outlook.com
07.68.62.92.82